NATIONS UNIES



Assemblée générale

Distr. LIMITÉE

A/HRC/S-4/L.1*
4 décembre 2006

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME Quatrième session extraordinaire 12 décembre 2006

Albanie, Allemagne, Australie**, Autriche**, Belgique**, Bosnie-Herzégovine**, Bulgarie**, Canada, Chypre**, Croatie**, Danemark*, Espagne**, Estonie*, États-Unis d'Amérique**, ex-République yougoslave de Macédoine**, Finlande, France, Géorgie**, Grèce**, Hongrie**, Irlande**, Islande**, Israël**, Italie**, Lettonie**, Lituanie**, Luxembourg**, Malte**, Moldova**, Norvège**, Nouvelle-Zélande**, Paraguay**, Pays-Bas, Pologne, Portugal**, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie**, Slovaquie**, Slovénie**, Suède** et Ukraine: projet de résolution

La situation des droits de l'homme au Darfour

Le Conseil des droits de l'homme,

Rappelant que par sa résolution 60/251, en date du 15 mars 2006, l'Assemblée générale a décidé que le Conseil devait examiner les situations de violation des droits de l'homme, notamment les violations flagrantes et systématiques, et faire des recommandations à leur sujet,

Constatant que le Conseil a besoin de continuer à recevoir des renseignements clairs, précis et étayés sur la situation des droits de l'homme au Darfour,

GE.06-15441 (F) 111206 111206

^{*} Nouveau tirage pour raisons techniques.

^{**} État non membre du Conseil des droits de l'homme.

A/HRC/S-4/L.1* page 2

- 1. Exprime sa grave préoccupation devant la gravité de la situation des droits de l'homme et de la situation humanitaire au Darfour et demande la cessation immédiate des violations persistantes des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et engage toutes les parties à garantir qu'il n'y ait pas impunité;
- 2. Accueille avec satisfaction la coopération établie par le Gouvernement soudanais avec le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Soudan et demande au Gouvernement de poursuivre et d'intensifier sa coopération avec le Conseil, ses mécanismes et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme;
- 3. *Décide* d'envoyer d'urgence au Darfour une mission d'évaluation qui aurait à sa tête le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Soudan et demande à la mission de lui faire rapport à sa quatrième session.
